

S'opposer sans proposer c'est reculer !



Le ministère poursuit sa réforme des lycées professionnels avec la réorganisation de l'année de terminale et la création de cours à effectif réduit en seconde et en première. Dès la présentation du projet, dans un temps très court et en rappelant ses lignes rouges, le SE-Unsa a su faire des propositions pour amender le texte et ainsi défendre les intérêts de la profession et des élèves. Lors de notre dernière audience, nous avons eu l'assurance que certaines d'entre-elles seraient entendues. Nous attendons les annonces finales pour juger de la pertinence d'une grève.

Projet du ministère

Propositions du SE-Unsa

Évolution du projet

Revendications du SE-Unsa

Seconde/première

Suppression de la co-intervention pour financer des groupes à effectif réduit pour les maths et le français

La co-intervention est la mise en œuvre des référentiels et des programmes dans laquelle 2 enseignants interviennent ensemble. La suppression de celle-ci pour financer des cours à effectif réduit revient à supprimer des heures en maths et en français.

- Financement des cours à effectif réduit en utilisant les heures de l'accompagnement personnalisé

Cette proposition a été entendue par le cabinet de la ministre qui envisage un arbitrage favorable.

C'est ainsi la fin du financement d'heures pédagogiques par le *Pacte* qui entraînait des inégalités de droit pour les élèves.

- Augmentation conséquente du volume complémentaire de la D_{HE} pour permettre aux conseils pédagogiques de mettre en place des enseignements à effectif réduit dans un plus grand nombre de cas
- Utilisation du reliquat de l'Ap pour le transformer en travail sur le projet de l'élève

Terminale

• 22 semaines de cours en début d'année au lieu de 26 actuellement, ce qui induit une perte de 120 h de cours pour les élèves et la suppression de postes d'enseignants

• Suppression de l'Ap/co-intervention/chef-d'œuvre et redistribution des heures dégagées dans toutes matières pour que les élèves engagés dans le parcours *insertion professionnelle* bénéficient d'un même volume horaire qu'avec 26 semaines sans augmentation de leur horaires hebdomadaires de cours

• Le ministère serait prêt à assumer son année de terminale en supprimant en partie les dispositifs de la Tvp.

• 6 semaines (en un seul bloc) de P_{FMP} à l'issue des 22 semaines de cours

• 6 semaines de P_{FMP} restent à l'appréciation des équipes pédagogiques pour leur organisation

• La liberté pédagogique est à nouveau effective concernant l'organisation des P_{FMP}.

• Épreuves ponctuelles du bac en mars

• Rapprochement des épreuves ponctuelles du bac de la période des Ccf en mai

• Le mois de mai est envisageable avec la réorganisation de certaines épreuves du bac.

• Parcours différencié dans les 6 dernières semaines de l'année scolaire (poursuite d'étude ou stage en entreprise)

• Égalité financière des 2 parcours afin que le choix de l'élève ne soit pas conditionné par la gratification uniquement proposée pour le parcours *stage en entreprise*

• Le mois de mai est envisageable avec la réorganisation de certaines épreuves du bac.

• Le Grand oral s'articule autour d'un projet individuel ou de classe. Son contenu reste à préciser.

- Aucune mesure entraînant des pertes de postes
- Suppression totale du chef-d'œuvre en première et terminale
- Suppression de la co-intervention en terminale
- Maintien *a minima* des horaires disciplinaires annuels actuels pour les élèves en parcours *insertion professionnelle*
- Augmentation des heures de français, maths, EPS et EMC
- Simplification des épreuves du bac
- Création d'une allocation pour les élèves inscrits dans le parcours *poursuite d'étude*
- Un Grand oral autour d'un projet de l'élève ou d'un groupe d'élèves